

LEGENDE

ZONES "ROUGES" :


zone R0 : Secteur exposé à un risque très fort.
zone R1 : Secteur exposé à un risque fort.

ZONES "BLEUES" :

B0 : Secteur naturel ou agricole exposé à un risque moyen ou modéré.
B1 : Secteur situé dans une zone urbanisée exposée à un risque moyen.
B2 : Secteur situé dans une zone urbanisée exposée à un risque modéré.

! Les dispositions applicables à chacune de ces zones sont décrites dans le Règlement.

— — — — — Limites de la commune de LANGEAC



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
RIVIERE
ALLIER
COMMUNE DE LANGEAC
PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
PPR
INONDATIONS

APPROUVE par Arrêté Préfectoral en date du 31 Janvier 1997

ECHELLE 1/2000

PLAN DU ZONAGE (Planche 1)
(SECTEUR AMONT)

3.1